

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### relatif au projet de réalisation de travaux d'entretien du ruisseau de la Mouche, qui traverse les communes de SAINT-GENIS-LAVAL, PIERRE-BENITE et IRIGNY

Par arrêté préfectoral du 5 novembre 2020, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement.

Il vise à améliorer le fonctionnement hydraulique du ruisseau, la préservation du milieu naturel contre la mobilisation de sédiments pollués, et à garantir la sécurité des riverains. Les travaux consistent dans le curage des sédiments pollués sur

-un tronçon de 125 m comprenant une section à ciel ouvert, puis une section busée et enfin un bassin paysager de 89 m<sup>2</sup> traversé par le ruisseau, au droit du rond-point de la Mouche, à SAINT-GENIS-LAVAL

-un tronçon de 60 mètres comprenant une section à ciel ouvert entre le busage de l'autoroute A450 et celui de la Rue d'Yvours, à IRIGNY.

Pendant la durée de l'enquête, **du 7 décembre 2020 à 8h30 au 24 décembre 2020 à 17h30**, le public peut avoir accès au dossier d'enquête comprenant une demande d'autorisation à laquelle est jointe la décision de l'autorité environnementale du 30 septembre 2019 dispensant d'étude d'impact le projet à l'issue de l'examen au cas par cas, sur support papier en mairies de SAINT GENIS LAVAL, siège de l'enquête, et IRIGNY aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://entretien-ruisseau-la-mouche.enquetepublique.net>.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de SAINT-GENIS-LAVAL.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

-sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairies de SAINT-GENIS-LAVAL et IRIGNY,

-ou par courrier postal adressé à : Madame le commissaire-enquêteur, Enquête publique « curage du ruisseau la Mouche » à l'adresse de la mairie de SAINT-GENIS-LAVAL

-ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : [entretien-ruisseau-la-mouche@enquetepublique.net](mailto:entretien-ruisseau-la-mouche@enquetepublique.net)

-ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <http://entretien-ruisseau-la-mouche.enquetepublique.net>.

Toutes les contributions et propositions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

Dans le cas où la période d'enquête serait couverte par une période de confinement sur décision gouvernementale (sauf décision de suspension), le public, comme le commissaire-enquêteur, devrait se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire, en cochant la case "déplacement pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative", et d'une copie de l'arrêté ou de l'avis d'enquête.

Mme Véronique BRILLANT, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairies de SAINT-GENIS-LAVAL, et IRIGNY aux dates et heures suivantes :

IRIGNY	Le 8 décembre 2020	De 9h45 à 11h45
SAINT-GENIS-LAVAL	Le 19 décembre 2020	De 10h à 12h

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant ses permanences sont annexées au registre concerné, celles adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête- ouvert au siège de l'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies de SAINT GENIS LAVAL, IRIGNY et PIERRE BENITE et sur leurs panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par la Métropole de Lyon.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Métropole de Lyon, auprès de Mme Pauline BERMOND, cheffe de projet ruisseau, à l'adresse suivante : [pbermond@grandlyon.com](mailto:pbermond@grandlyon.com), joignable au 04 78 95 89 81.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies de SAINT GENIS LAVAL, IRIGNY et PIERRE BENITE, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône ([www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision autorisant le projet.